

Demande d'octroi d'un dégrèvement

Le dégrèvement est accordé pour une année académique aux étudiants qui remplissent les conditions d'octroi.

Informations personnelles :

Nom : Prénom : N° HEP : P.....

Année académique concernée : Filière : BP MS1 MS2 PS MASPE

Justification du dégrèvement (cocher ce qui convient) :

Étudiant-e de moins de 25 ans dont une soeur ou un frère est également en formation

Dans ce cas, joindre :

- une copie du livret/certificat de famille;
- une attestation d'inscription au gymnase, haute école, université ou une copie du contrat d'apprentissage si le frère ou la soeur est âgé-e de plus de 16 ans;

Étudiant-e ayant charge de famille

Dans ce cas, joindre :

- une copie du livret/certificat de famille;
- une attestation d'inscription au gymnase, haute école, université ou une copie du contrat d'apprentissage si l'enfant est âgé de plus de 16 ans;

Base réglementaire :

Règlement d'application de la loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique (RLHEP) :

Art. 79 Dégrèvement

¹ Les étudiants de vingt-cinq ans au plus dont un frère ou une soeur est également élève, étudiant ou en formation professionnelle, ainsi que les étudiants ayant charge de famille bénéficient d'un dégrèvement. Le Comité de direction en fixe le montant.

Directive 02_01 Étudiants et autres usagers de la formation : statuts et conditions :

Art. 9 Droits d'inscription et taxes semestrielles

¹⁻³ (...).

⁴ Le montant du dégrèvement familial prévu à l'art. 79 RLHEP est de CHF. 100.- par semestre.

Retour du formulaire :

À retourner à l'adresse mail suivante sacad@hepl.ch dûment complété et signé, accompagné de tous les justificatifs.

- **Il ne sera pas tenu compte des demandes incomplètes ou hors délai.**

Par sa signature, l'étudiant-e certifie l'exactitude des informations et documents remis.

Lieu : Date : Signature :

Décision : Accepté Refusé Visa :

Motif :